

Quand doit-on s'inquiéter?... Vous devez vous inquiéter et contacter rapidement un vétérinaire lorsque votre compagnon présente un ou plusieurs des signes suivants :

- Une perte de conscience
- Des difficultés pour respirer ou de la toux fréquente et par quinte
- Des crises convulsives
- Un état général amorphe qui n'est pas habituel à votre animal et qui se poursuit
- Des tentatives de vomissements infructueuses ou bien des vomissements incoercibles
- Un abdomen dilaté
- Une diarrhée profuse
- Des difficultés à se déplacer
- Une ou plusieurs plaies qui saignent
- Des saignements par les orifices naturels (narines, bouche, oreilles, anus, etc)
- Une difficulté à uriner ou une miction de couleur anormale
- Des yeux rouges avec une impossibilité d'ouvrir les paupières
- Pleure ou se lamente lors de manipulation
- Ou suite à un accident traumatique, tel qu'il soit : s'est fait frappé par une voiture (ou autre), est tombé en bas de plusieurs étages, etc.

Dans ces cas, il ne faut surtout pas :

- Donner des médicaments que votre vétérinaire aurait prescrits précédemment sans avis médical vétérinaire
- Donner des médicaments pour humains (avec ou sans ordonnance) sans avis médical vétérinaire car certains médicaments qui sont inoffensifs pour les humains sont très nocifs pour les animaux
- Solliciter et exciter l'animal, il vaut mieux laisser l'animal calme, le temps de l'amener à un centre d'urgence
- Mettre un garrot sur un des membres



**En cas de doute sur l'état de votre animal,
n'hésitez pas à nous contacter!**